

COLLEGE
**Organisation de rentrée scolaire
2026/2027**

Rentrée des classes :

Mardi 1er septembre 2026

Accueil des collégiens selon le planning suivant :

09h15 : Appel des élèves entrant en 5^e, 4^e et 3^e

12h15 : Sortie des élèves *(pas de cours l'après-midi)*

Attention : Si vous souhaitez que votre enfant mange à la cantine, merci de nous le signaler par retour de mail. Sans inscription avant le 26 août, votre enfant ne bénéficiera pas du repas.

13h30 : Appel des élèves entrant en 6^e *(pas de cours le matin)*

16h25 : Sortie des élèves sauf avis contraire de la famille signifié par écrit à la vie scolaire sur papier libre ou par courriel.

Prise en charge de chaque classe par le professeur principal.

Ce dernier s'occupera de :

Ramasser la fiche sanitaire et la fiche du périscolaire, de distribuer le carnet de correspondance, les manuels scolaires et les codes d'accès à EcoleDirecte pour les nouveaux entrants et leurs parents.

Concernant les 6^e, la remise de leur code d'accès et la formation à son utilisation se feront par le professeur principal.

ETUDE ET GARDERIE

- L'établissement propose un service de périscolaire le matin et le soir.



Inscription uniquement à l'année avant le 25 août 2026. (voir feuille d'inscription)

Forfait annuel non soumis à déduction en cas d'absence.

Matin	De 7h15 à 8h15	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	105 €/an
Soir	De 16h40 à 17h30	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	105 €/an
	De 16h40 à 18h30		210 €/an

Les horaires ne seront pas dépassés par mesures de sécurité, merci de récupérer vos enfants à l'heure.

INFORMATIONS PRATIQUES

1. Matériel scolaire

- Manuels

Merci de couvrir rapidement les manuels et de veiller à ce que votre enfant en prenne soin.

- Fournitures

La liste est à retrouver en pièce jointe.

- Carnet de correspondance

Le carnet de correspondance est un outil essentiel dans notre fonctionnement. L'élève doit l'avoir en sa possession tous les jours. Vous y trouverez le **règlement intérieur à signer**.

2. Suivi des élèves

- Absences et retards

- Tout problème concernant l'élève (*absence, retard*) est géré par la vie scolaire par :

- **Téléphone au 09.72.65.70.15 ou 09.72.65.70.16**
- **Courriel : secretaire.charmes@saint-charles-chauny.fr**
- **EcoleDirecte.**

- Le carnet de correspondance doit être consulté régulièrement par les parents et signé après chaque correspondance.

- EcoleDirecte

- Les familles ont la possibilité de suivre la scolarité (résultats, absences, sanctions, cahiers de texte, devoirs...) de leurs enfants par l'intermédiaire de l'application : www.ecoledirecte.com
- Pour les nouveaux entrants (parents et élèves), les codes de connexion seront communiqués au début de l'année scolaire. Nous vous conseillons de vous connecter la première fois depuis un ordinateur. Vous pouvez télécharger ensuite l'application « mon EcoleDirecte » sur votre smartphone.

- Pour les élèves déjà scolarisés au Cours Lacordaire et leur famille, les codes de connexion de l'année précédente restent inchangés.
- L'accès à EcoleDirecte sera ouvert à compter du mardi 1er septembre 2026.
- **Les élèves ont l'obligation de se connecter dès la première semaine pour activer leur compte.** Il est important que chacun se connecte sur son propre compte. Les parents ont accès depuis leur espace personnel à tous les courriels reçus et envoyés par leur enfant.
- Une consultation régulière de l'espace personnel est **indispensable**. En effet, s'y trouveront au cours de l'année des informations importantes sur la vie de chaque élève dans l'établissement.
- De nombreux documents sont dématérialisés comme les bulletins trimestriels, téléchargeables sous format PDF depuis votre espace personnel. Il est donc fortement conseillé d'avoir accès à un ordinateur et une imprimante. Si vous désirez une version papier, il faudra en faire la demande écrite à Mme VATIN.
- Dispenses d'EPS

L'Education Physique et Sportive est un enseignement à part entière. En conséquence, les demandes de dispenses sans certificat médical pour une séance de cours doivent être **exceptionnelles** (maladie ou problème de santé particulier).

Au-delà d'une séance les demandes de dispenses doivent être justifiées par un certificat médical transmis à la Vie scolaire. **Les élèves dispensés pour une durée inférieure à 15 jours devront être présents dans l'établissement.**

3. Informations administratives

- Restauration (*1/2 pension et Repas des familles*).
→ Possibilité de tickets exceptionnels :
➤ Périscolaire : **3 €** (⚠ 10 tickets/an)
➤ Repas : **7.20 €** (*1/2 pension*) et **2.70 €** (*repas des familles*)

IMPORTANT :

La facture de restauration est lissée à l'année, elle tient compte de toutes les périodes (Stage, vacances scolaires...). Aucune autre déduction ne sera appliquée.

Tout règlement de la restauration, non réalisé dans les délais entraînera un rappel voire une **suspension du régime**.

Le **changement de régime** n'est admis qu'à titre exceptionnel et ne peut avoir lieu qu'en **fin de trimestre**, sur demande écrite et après accord du service comptabilité soit avant le **1er janvier 2027**, soit avant le **1er avril 2027**. En cas d'absence **de plus de deux semaines consécutives** justifiée par un certificat médical, vous pouvez demander, auprès du service comptabilité, le remboursement de la restauration pendant cette période.

- Assurance scolaire

Il appartient à chaque parent de vérifier auprès de son assureur que l'enfant est couvert par sa responsabilité civile.

L'établissement sera fermé du 11 juillet au 24 août 2026

Nous vous souhaitons de bonnes vacances !

Marie WOLSZTYNIAK,
Directrice de site.

Alexis BRIAUX
Chef d'établissement.